

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 7 décembre 2023

Présents à la séance : 71

Compte-rendu de la séance :
14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est rassemblé en salle Victor Lemaire, à Verquigneul, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 7 décembre 2023.

Etaient présents : Allouagne : HENNEBELLE André, LANVIN Patrick ; Béthune : BOULART Annie, GIBSON Pierre-Emmanuel, LOISEAU Ginette, BARRE Bertrand, ELAZOUZI Hakim, CORDONNIER Francis, PERRIN Patrick, SCALONE Jean-Pascal, CHOCHOI Mélinda, PHILIS Josette, KWARTNIK Pierre, DOUALLE Christophe, DEKEYSER Fernand ; Beuvry : FIGENWALD Arnaud, VANBERGUE Marie-Cécile, BEAUVOIS Pierre, NASPINSKI Annie, DELBARRE Guillaume, HAROUAT Martine ; Chocques : MASSART Yvon, TURBERT Sandra, BEUGIN Francis ; Drouvin-Le-Marais : GOLLIOT Jérôme ; Ecquedecques : MULLET Rosemonde ; Essars : MALBRANQUE Gérard, MASSARD Pascal ; Festubert : DOUVRY Jean-Marie ; Fouquereuil : OGIEZ Gérard, BILLET Guy ; Fouquières-lez-Béthune : WYNNE Pierre ; Gonnehem : DELORY Bertrand, POIRE Laurent, ROUSSEL Philippe ; Gosnay : CLEROT Catherine, BAUDRIN Christelle ; Hersin-Coupigny : CARAMIAUX Jean-Marie, DESCAMPS Nicolas, FONTAINE Laurent, LECOMTE Monique, POIRET Thérèse ; Hesdigneul : LECOMTE Maurice ; Labourse : PRUVOST Bernard, COQUERELLE Alain ; Lapugnoy : DELANNOY Alain, VEREECQUE Anne-Marie, GOFFART Jeannine ; Noeux-les-Mines : SWITALSKI Jacques, BLONDEL Dominique, BACLET Charline, Oblinghem : HERNU Stéphane ; Sailly-Labourse : HENNEBELLE Dominique, KUBINOWSKI Sylvie, TOROK Gilbert ; Sains-En-Gohelle : HAPPIETTE Jean, CARLUS Annie, VOLCKAERT Véronique, CZECH Christelle, FOMBELLE Rémi, GRADISNIK Rodolphe, LAURIER Georgia ; Servins : DUCLOY Nadine ; Vaudricourt : JURCZYK Jean-François ; Vendin-Lez-Béthune : FLORCZYK Patrice ; Verquigneul : CHRETIEN Bruno, BASSOM Françoise ; Verquin : TASSEZ Thierry, DELAHAYE Joël, CODRON Jean-Luc, HERREMAN Marie.

Ont donné pouvoir : BERROYER Béatrice à CORDONNIER Francis, SOLHEID Hervé à KWARTNIK Pierre, BEIGNIER Ingrid à BARRE Bertrand, LEFEBVRE Nadine à FIGENWALD Arnaud, ALTIER Nathalie à MULLET Rosemonde, SAUVAGE Martine à LECOMPTE Monique, ANTKOWIAK Corinne à SWITALSKI Jacques.

Etaient Absents Excusés : GOUILLART Pascale, BERRIER Philibert, HOLVOET Marie-Pierre, VIVIEN Michel, DIERS Véronique, BOY Serge, DERLIQUE Martine, CARRE Nicolas, KUBIAK Brigitte, PETIT Daniel, DUCROCQ Marie-Rose, BLASZCZYK Laure, GACQUERRE Olivier, BERTOUX Maryse, BRIGE Corentin, JEVTOVIC Zoran, DAEMS Frédéric, HARFAUX HAELEWYN Catherine, DELESTREZ Patrick, CAUET Antony, DESCAMPS Martine, CAPELLE Virginie, DELBART Nathalie, WACH Patricia, DENIS Charline, BAUDET Tommy, GIBON Monique, DECOURCELLE Catherine, QUENIART Damien, DUBY Sophie, VAAST Stephan, FAVIER Simon, WATEL Sandrine, LAVERSIN Corinne, JOMBART Simon, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, SCAILLIEREZ Philippe, CARON Annick, DAILLES Alain, DELANNOY Marie-Josèphe, SEKULA Roseline, MICHALSKI Richard, TOURSEL-DERUELLE Karine, BOBEK Bernard, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, COUVILLERS Nicolas, SZCZEPANIAK Caroline, MARCELLAK Serge, URBANSKI Chantal, HOBERG André, NOREL Francis, JASKULSKI Christine, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, GODART Céline, CARPENTIER Arnaud, RABEHI Dimitri, DUCARIN Philippe, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, MEYFROIDT Sylvie, DUFLOS Jacky, GROUX Jean-Marc.

M. Alain DELANNOY, délégué de la commune de Lapugnoy, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1) COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE – TRANSFERT DE COMPETENCE

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Le comité syndical est invité à prendre acte du transfert, à compter du 1^{er} janvier 2024, par la commune de Fouquières-lez-Béthune, de la compétence suivante :

- ✓ Organisation et gestion du relais intercommunal de la Petite Enfance.

PREND ACTE

2) COMMUNE DE DROUVIN-LE-MARAIS – TRANSFERT DE COMPETENCE

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Le comité syndical est invité à prendre acte du transfert, à compter du 1^{er} janvier 2024, par la commune de Drouvin-le-Marais, de la compétence suivante :

- ✓ Organisation d'activités physiques et sportives en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire, par la mise à disposition de personnel.

PREND ACTE

3) COMMUNE DE HERSIN COUPIGNY – TRANSFERT DE COMPETENCE

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Le comité syndical est invité à prendre acte du transfert, à compter du 1^{er} janvier 2024, par la commune de Hersin-Coupigny de la compétence suivante :

- ✓ Equipement de défense incendie : interventions sur les équipements de défense incendie, réalisation des travaux correspondants.

PREND ACTE

4) COMMUNE D'AUCHEL – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE REPRISE DE COMPETENCE - SIGNATURE

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Le Comité Syndical est invité à autoriser la signature de la convention à intervenir avec la commune d'Auchel s'agissant des modalités de reprise de la compétence ALSH.

PREND ACTE

5) DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

L'article 218 de loi 3DS (loi n° 2022-217 du 21 février 2022) a prévu la possibilité pour tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local. Le référent doit être choisi en raison de son expérience et de ses compétences et doit exercer ses missions en toute indépendance et impartialité. Le Comité Syndical est invité à désigner Monsieur François BENCHENDIKH, Maître de conférences en droit public à Sciences Po Lille, comme

réfèrent déontologue des élus syndicaux pour la durée du mandat. Les modalités d'exercice de sa mission sont détaillées dans la délibération et donneront lieu à signature d'une convention selon le projet ci-annexé.

ADOPTÉ

FINANCES

6) EXERCICE 2024 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Rapporteur : Bertrand DELORY

Le comité syndical est invité à se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2024, composé du budget principal et des huit budgets annexes, prévoyant le cas échéant les tarifs applicables en 2024, ainsi que sur les annexes budgétaires notamment celle relative à la participation des communes.

ADOPTÉ

DELIBERATIONS TARIFAIRES

7) SERVICES TECHNIQUES - INTERVENTION DU PERSONNEL ET LOCATION DE MATERIEL

Rapporteur : Alain COQUERELLE

Cette délibération concerne les tarifs relatifs aux interventions du personnel et à la location de matériel des services techniques du SIVOM, applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉ

8) ECLAIRAGE PUBLIC – INTERVENTIONS SPECIFIQUES

Rapporteur : Nicolas CARRE

Cette délibération concerne les tarifs des interventions spécifiques du service éclairage public applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉ

9) SERVICE GARAGE – INTERVENTION DU PERSONNEL

Rapporteur Alain COQUERELLE

Cette délibération concerne les tarifs des interventions du service garage, entretien et réparations de tout type de matériel ou de véhicule, applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉ

10) VOIRIE ENTRETIEN ET SIGNALISATION - INTERVENTIONS ET MATERIELS SPECIFIQUES

Rapporteur : Alain COQUERELLE

Cette délibération concerne les tarifs des interventions spécifiques des services Voirie Entretien et Voirie Signalisation applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTE

11) CENTRE D'INGENIERIE - TARIFS

Rapporteur Thierry TASSEZ

Cette délibération concerne les tarifs des interventions spécifiques du centre d'ingénierie, qui assure des prestations d'études, applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTE

12) VOIRIE BALAYAGE - INTERVENTIONS ET MATERIELS SPECIFIQUES - TARIF

Rapporteur : Alain COQUERELLE

Cette délibération concerne les tarifs des interventions spécifiques du service en charge de la compétence Voirie Balayage applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTE

13) SERRES COMMUNAUTAIRES - FOURNITURE DE PLANTES - TARIFS

Rapporteur Alain COQUERELLE

Cette délibération concerne les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 pour l'achat de plantes produites par le service des serres.

ADOPTE

14) VOIRIE DENEIGEMENT - INTERVENTIONS SPECIFIQUES - TARIFS

Rapporteur Alain COQUERELLE

Cette délibération concerne les tarifs des interventions spécifiques du service en charge de la compétence Voirie Déneigement applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTE

15) SIGNALISATION TRICOLORE - INTERVENTIONS SPECIFIQUES - TARIFS

Rapporteur Nicolas CARRE

Cette délibération concerne les tarifs des interventions spécifiques du service en charge de la compétence Signalisation Tricolore applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTE

16) DEFENSE INCENDIE - INTERVENTIONS SPECIFIQUES - TARIFS

Rapporteur Alain COQUERELLE

Cette délibération concerne les tarifs des interventions spécifiques du service Voirie Défense Incendie à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOpte

17) COMPETENCES VERTES - INTERVENTIONS SPECIFIQUES - TARIFS

Rapporteur Alain Coquerelle

Cette délibération concerne les tarifs des interventions spécifiques des services en charge des compétences Entretien des Terrains sportifs, Espaces Verts et Entretien des Friches à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOpte

18) CREMATORIUM DU BETHUNOIS – TARIFS DES CREMATIONS

Rapporteur : Gérard MALBRANQUE

Cette délibération concerne les tarifs des crémations à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOpte

19) JARDINAGE A DOMICILE – FRAIS DE GESTION

Rapporteur : Alain DELANNOY

En contrepartie des formalités administratives réalisées au nom des particuliers employeurs pour ce service fonctionnant en mandataire, le SIVOM facture un abonnement annuel. Cette délibération concerne le tarif applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOpte

20) SERVICE DE SOINS Á DOMICILE – TARIFS HORAIRES DE CERTAINES PRESTATIONS.

Rapporteur : Alain DELANNOY

Compte tenu des prestations réalisées par le Service de Soins Infirmiers à Domicile à la demande des services du SIVOM de Communauté du Béthunois, il convient de fixer les tarifs correspondants, à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOpte

21) SERVICE DE RESTAURATION Á DOMICILE - PRIX DES REPAS

Rapporteur : Yvon MASSART

Il convient de fixer la tarification des prestations effectuées par l'Unité Centrale de Production de Repas pour la restauration à domicile à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOpte

22) UNITÉ CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - TARIFICATION DES REPAS

Rapporteur : Yvon MASSART

Il convient de fixer la tarification des prestations effectuées par l'Unité Centrale de Production de Repas pour un public varié, allant des enfants des crèches aux personnes âgées, à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTE

23) UNITÉ CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - TARIFS DES PRESTATIONS AUTRES QUE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Rapporteur : Yvon MASSART

L'Unité Centrale de Production de Repas peut être sollicitée pour la fabrication et la livraison de repas pour des réceptions ponctuelles. Les différentes propositions et leurs tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 figurent en annexe.

ADOPTE

24) UNITÉ CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - TARIFICATION DE LOCATION DE VÉHICULE

Rapporteur : Yvon MASSART

L'Unité Centrale de Production de Repas peut être sollicitée pour le prêt du véhicule réfrigéré. Cette délibération concerne les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 pour la mise à disposition de ce véhicule.

ADOPTE

25) UNITÉ CENTRALE DE PRODUCTION DE REPAS - TARIF HORAIRE DU PERSONNEL DE CUISINE LORS DES RÉCEPTIONS

Rapporteur : Yvon MASSART

Dans le cadre des activités du SIVOM, l'Unité Centrale de Production de Repas assure la fabrication et la livraison de repas pour différentes animations ou réceptions. Le personnel peut également être sollicité afin d'assurer le service. Cette délibération concerne les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 pour cette prestation.

ADOPTE

26) ALSH - RAID ADOS – TARIFS ET MODALITES ORGANISATIONNELLES

Rapporteur : Bruno CHRETIEN

Cette délibération fixe les conditions de fonctionnement et les tarifs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, pour les accueils de loisirs sans hébergement durant les petites vacances scolaires, les grandes vacances juillet et août, pour chaque mercredi pendant le temps scolaire ainsi que pour les activités « raid ados » organisés en période estivale.

ADOPTE

27) COLONIES DE VACANCES – TARIFS ET MODALITÉS ORGANISATIONNELLES

Rapporteur : Bruno CHRETIEN

Cette délibération fixe, à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs des séjours en colonie (hiver et été).

ADOPTE

28) RELAIS PETITE ENFANCE – TARIFICATION

Rapporteur : Catherine CLEROT

Cette délibération fixe le tarif par habitant, à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTE

29) ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES – TARIFS ET MODALITES ORGANISATIONNELLES

Rapporteur : Bruno CHRETIEN

Cette délibération fixe le tarif des interventions de l'éducateur sportif dans les communes à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTE

30) CRÈCHES INTERCOMMUNALES – TARIFS ET MODALITÉS ORGANISATIONNELLES

Rapporteur : Catherine CLEROT

Cette délibération fixe les tarifs qui seront appliqués aux communes et aux familles dans les crèches et les modalités organisationnelles, à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTE

31) EHPAD FRÉDÉRIC DEGEORGE ET MARIE CURIE - TARIFS AUTRES PRESTATIONS

Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT

Des personnes extérieures ont la possibilité de prendre leur repas avec les Résidents des EHPAD moyennant l'achat de tickets repas. Considérant que la tarification de cette prestation n'est pas du ressort du Conseil Départemental, il convient de fixer les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTE

32) EHPAD FREDERIC DEGEORGE – TARIFICATION PRESTATION BLANCHISSERIE

Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT

Cette délibération concerne les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le coût lié à l'entretien et à la livraison des vêtements professionnels du personnel de l'EHPAD Marie Curie, du Service de Soins Infirmiers à Domicile, et du Crématorium ainsi que pour

l'entretien du linge personnel des Résidents de l'EHPAD Marie Curie.

ADOPTE

**33) EHPAD FREDERIC DEGEORGE - PRESTATION BLANCHISSERIE –
TARIFICATION SERVICES DU SIVOM HORS POLE SOLIDARITE SANTE**

Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT

Cette délibération concerne les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le coût lié à l'entretien et à la livraison des tenues professionnelles du personnel des services du SIVOM externes au Pôle Solidarité-Santé : l'Unité Centrale de Production des Repas ainsi que le service Enfance Jeunesse.

ADOPTE

**34) EHPAD FREDERIC DEGEORGE ET MARIE-CURIE – TARIFS AUTRES
PRESTATIONS – FORFAIT ALIMENTAIRE**

Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT

Conformément aux termes des contrats de séjour, les EHPAD Marie Curie et Frédéric Degeorge poursuivent l'application d'un forfait alimentaire venant en diminution du tarif journalier d'hébergement dans les deux cas suivants : la réservation de chambre, et l'absence pour convenances personnelles inférieure ou égale à 72 heures. Il est demandé de retenir un forfait alimentaire équivalant à deux fois le montant du minimum garanti en vigueur.

ADOPTE

**35) RESIDENCES AUTONOMIE GUYNEMER ET LES SORBIERS - BAREME
REPARATIONS LOGEMENTS**

Rapporteur : Alain DELANNOY

Dans les Résidences Autonomie GUYNEMER et Les SORBIERS, un état des lieux est réalisé à l'entrée et à la sortie du résident. En cas de détérioration constatée lors de l'état des lieux de sortie, certaines interventions peuvent être nécessaires. Cette délibération concerne le barème tarifaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les réparations des logements.

ADOPTE

**36) RESIDENCES AUTONOMIE GUYNEMER ET LES SORBIERS - TARIF AIDES
ET TRANSPORT DES SENIORS**

Rapporteur : Alain DELANNOY

Cette délibération concerne le tarif applicable au 1^{er} janvier 2024 pour les déplacements personnels ainsi que l'accompagnement dans le transport de leurs courses des résidents des Résidences Autonomie GUYNEMER et Les SORBIERS.

ADOPTE

37) RESIDENCES AUTONOMIE GUYNEMER – CONTRAT ET TARIF DE LOCATION DE GARAGE

Rapporteur Alain DELANNOY

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois est propriétaire de cinq garages dépendant de l'ensemble immobilier de la Résidence Autonomie GUYNEMER. La location de ces garages est attribuée en priorité aux résidents de ladite Résidence Autonomie mais peut être proposée aux personnes extérieures. Cette délibération concerne le tarif de location d'un garage à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉ

38) RESIDENCES AUTONOMIE GUYNEMER ET LES SORBIERS - TARIF INTERVENTION TECHNIQUE

Rapporteur : Alain DELANNOY

Dans les Résidences Autonomie GUYNEMER et Les SORBIERS du SIVOM de la Communauté du Béthunois, les résidents sollicitent la structure pour de nombreuses interventions non comprises dans le prix de journée. Cette délibération concerne le tarif d'une intervention technique à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉ

39) RESIDENCES AUTONOMIE GUYNEMER ET LES SORBIERS - TARIFS AUTRES PRESTATIONS

Rapporteur : Alain DELANNOY

L'organisation de la vie collective des Résidences Autonomie GUYNEMER et Les SORBIERS nécessite l'application de tarifs pour certaines prestations qui ne sont pas du ressort du Conseil Départemental. Cette délibération concerne les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024, pour les différentes prestations proposées.

ADOPTÉ

40) RESIDENCES AUTONOMIE GUYNEMER ET LES SORBIERS - TARIFS DES PHOTOCOPIES

Rapporteur : Alain DELANNOY

Les Résidences Autonomie GUYNEMER et Les SORBIERS du SIVOM proposent un service de photocopies de proximité aux résidents. Cette délibération concerne les tarifs des photocopies à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉ

**41) RESIDENCE AUTONOMIE GUYNEMER – PRESTATION BLANCHISSERIE -
TARIFICATION**

Rapporteur : Alain DELANNOY

La résidence autonomie GUYNEMER propose à ses résidents des prestations de blanchisserie, en l'espèce la mise à disposition de machine à laver et sèche-linge ainsi que le lavage et le repassage du linge plat. Cette délibération concerne le tarif de ces prestations à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTE

**42) POLE SOLIDARITE SANTE – INTERVENTION DU PERSONNEL DU SERVICE
TECHNIQUE DES EHPA DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS**

Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

Le service technique des EHPA du SIVOM de la Communauté du Béthunois peut être appelé à mettre du personnel à disposition des différents services du SIVOM de la communauté du Béthunois notamment dans le cadre de rénovations, d'installation de matériel et d'entretien des bâtiments. Cette délibération concerne le tarif de ces interventions à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTE

**43) RESIDENCES AUTONOMIE GUYNEMER ET LES SORBIERS TARIFICATION
PETIT DEJEUNER**

Rapporteur : Alain DELANNOY

L'organisation de la vie collective des Résidences Autonomie GUYNEMER et Les SORBIERS du SIVOM de la Communauté du Béthunois nécessite l'application de tarifs pour certaines prestations qui ne sont pas du ressort du Conseil Départemental. Il s'agit ici de fixer les tarifs des prestations de petit déjeuner à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTE

RESSOURCES HUMAINES

44) PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Gérard OGIEZ

Il s'agit d'autoriser la modification du tableau des emplois suite aux évolutions organisationnelles du SIVOM et aux carrières des agents. Les modifications proposées concernent des ajustements sur des postes existants et les créations proposées permettent la stabilisation d'agents déjà en poste.

ADOPTE

45) PERSONNEL – ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITE

Rapporteur : Gérard OGIEZ

Il s’agit d’autoriser la création de postes non permanents compte tenu de la nécessité de répondre aux besoins saisonniers de l’activité spécifique des différents pôles du SIVOM pour l’année 2024.

- 1) Pour le Pôle Restauration Collective,** il s’agit de créer, 4 postes non permanents d’adjoints techniques pour permettre le bon fonctionnement de la production des repas.
- 2) Pour le Pôle des Services Techniques,** il s’agit de créer 2 postes d’adjoints techniques non permanents pour permettre la gestion des missions dont le volume peut augmenter selon les saisons.
- 3) Pour le Pôle Enfance Jeunesse,** il s’agit de créer, des postes d’agent technique et d’adjoint d’animation pour permettre le fonctionnement des centres de loisirs et des animations du mercredi dans le respect du protocole sanitaire, selon les modalités détaillées dans la délibération.

ADOPTE

46) PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE

Rapporteur : Gérard OGIEZ

Il s’agit d’autoriser la création de postes non permanents afin de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d’activités temporaires pour les différents pôles du SIVOM :

- 1) Pour le Pôle Enfance Jeunesse :** la création, à compter du 1^{er} janvier 2024 d’emplois non permanents pour permettre l’organisation et la mise en place de l’ensemble des services proposés par le pôle : les centres de loisirs et les animations, notamment pour permettre la bonne gestion des protocoles sanitaires
- 2) Pour le Pôle de la restauration collective,** il est proposé de créer, 1 poste d’adjoint technique pour permettre la prise en charge des nouvelles demandes en terme de livraison et notamment pour les repas à domicile. Ce poste supplémentaire permettra d’ajuster l’organisation existante et d’assurer la bonne gestion de cette augmentation d’activité.
- 3) Pour l’ensemble du SIVOM,** il est proposé de créer 5 postes d’agent administratif pour permettre de renforcer les équipes en place et ainsi prendre en charge l’augmentation temporaire de l’activité dans le cadre du développement du SIVOM ou d’un besoin particulier.

ADOPTE

47) PERSONNEL - INSTAURATION D'UNE INDEMNITE FORFAITAIRE ANNUELLE POUR FONCTIONS ESSENTIELLEMENT ITINERANTES

Rapporteur : Gérard OGIEZ

Le Comité Syndical est invité à autoriser l’instauration d’une indemnité forfaitaire, selon les modalités définies dans la délibération, pour les personnels ne disposant pas de véhicule de service et dont les fonctions requièrent des déplacements fréquents voire quotidiens à

l'intérieur d'une même commune rendant difficile voire impossible l'utilisation des transports en commun.

ADOPTE

48) PERSONNEL – CREATION D'EMPLOI VACATAIRE

Rapporteur : Gérard OGIEZ

Le Comité Syndical est invité à autoriser le recrutement, pour une durée d'un an, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, selon les modalités définies dans la délibération, un ou plusieurs vacataires pour effectuer les formations annuelles obligatoires pour les agents du pôle sécurité publique, à savoir :

- les formations entraînements matraques télescopiques et générateur aérosol incapacitant lacrymogène (GAIL), pour une durée de 6 heures
- la formation d'entraînement aux gestes et techniques d'intervention (GTPI), soit 6 heures de formation
- étant précisé que chaque agent doit suivre ces formations deux fois par an.

ADOPTE

Vu pour être affiché et publié le 18 décembre 2023 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.